



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 31718

Texte de la question

M. Philippe Vuilque interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les réactions des automobilistes ralentissant devant les panneaux annonçant un radar : la chute de vitesse n'est que momentanée. Il lui demande si des statistiques démontrent un comportement différent des automobilistes, selon que les radars sont annoncés ou pas. Il souhaite également savoir si la suppression des annonces de radars est toujours d'actualité.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité du Gouvernement. L'engagement permanent des gendarmes et des policiers a permis une importante diminution constante du nombre de personnes tuées et blessées sur les routes depuis 2002. Une étude statistique a montré qu'en 2001 35 % des véhicules dépassaient de plus de 10 km/h la vitesse autorisée sur le réseau routier. En 2007, ce pourcentage était inférieur à 0,3 % au niveau des radars et 13,6 % sur l'ensemble du réseau. Ainsi, les radars ont eu pour effet de diminuer les vitesses (- 21,4 % de véhicules dépassant la vitesse limite autorisée) et un effet spécifique à proximité du radar (- 13,3 % de baisse additionnelle). Pour sanctionner les conducteurs qui accélèrent après les radars automatiques fixes, les forces de l'ordre effectuent fréquemment des contrôles de la vitesse en aval de ces équipements, grâce notamment à des véhicules banalisés équipés de radars automatiques embarqués. Ainsi, tout conducteur qui enfreint la loi doit savoir qu'il pourra être verbalisé. Par ailleurs, aucune tolérance n'est observée dans le contrôle des dépassements de vitesse, en dehors de la marge technique, définie dans le code de la route. Enfin, la suppression des panneaux d'annonce des dispositifs de contrôle de vitesse n'est pas envisagée et le programme de déploiement pour l'année 2009 se poursuit, les conditions de signalement des équipements fixes restent inchangées. La signalisation des radars contribue à la politique de prévention, axe majeur de la politique de sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31718

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8330

Réponse publiée le : 3 novembre 2009, page 10481